

Renouvellement des licences ArcGIS (2022-2023)

Nous tenons à vous informer d'une mise à jour importante concernant le renouvellement de la licence ArcGIS pour 2022-2023.

- Nous avons travaillé avec le service informatique (TI) du campus pour assurer le renouvellement des licences ArcGIS du campus (pour ArcGIS Online, ArcGIS Pro ou ArcGIS Desktop).
- Bien que nous ayons obtenu un renouvellement, pour des raisons hors de notre contrôle, celui-ci ne sera pas traité avant le 10 mai 2022. Par conséquent, nous avons obtenu une prolongation avec Esri jusqu'au 13 mai 2022.
- Voici comment les utilisateurs de chaque plateforme peuvent être impactés et ce qu'il faut faire pour garantir un accès continu pour chaque plateforme :

Utilisateurs d'ArcGIS Online

- La plateforme ArcGIS Online ne sera pas affectée, et les utilisateurs devraient pouvoir se connecter à la plateforme ArcGIS Online sans interruption jusqu'au 30 avril 2023 (renouvellement de l'année prochaine). Vous aurez toujours accès à vos données, outils d'analyse, crédits, etc.

Utilisateurs d'ArcGIS Pro

- **Étudiants(tes)**
 - Si vous avez précédemment authentifié votre ArcGIS Pro à l'aide de votre login d'utilisateur nommé (« *Named User License* »), vous devriez toujours être en mesure de vous connecter au logiciel ArcGIS Pro sans interruption. Ceci est également valable pour les nouvelles licences (valides jusqu'au 30 avril 2023).
 - Pour un rappel de la procédure d'authentification de votre logiciel ArcGIS Pro, veuillez consulter ce guide d'authentification suivant : https://gsg.uottawa.ca/geo/esri/license_guide/Authentification_ArcGIS_Pro_etudiants_FR.pdf
- **Professeurs(res) et employés(ées)**
 - Si vous avez précédemment authentifié votre ArcGIS Pro en utilisant un fichier de licence à usage unique (« *single use license file* »), pour continuer à accéder à votre logiciel entre le 1er et le 13 mai 2022, vous devrez utiliser le fichier de licence temporaire à usage unique (valable entre le 1er et le 13 mai 2022) disponible ici : https://gsg.uottawa.ca/geo/esri/EducationSiteArcGISPro_SingleUse_1168345.zip. Notez qu'il faudra le dézipper.
 - Après le renouvellement du 10 mai, vous devrez télécharger le fichier de licence à usage unique (valable jusqu'au 30 avril 2023), en remplissant le formulaire via le site ArcGIS Software (<https://ti.uottawa.ca/logiciels/arc-gis>) comme les années précédentes.
 - Dans les deux cas, il n'est pas nécessaire de désinstaller votre logiciel, il suffit de l'authentifier avec les nouveaux fichiers de licence pour renouveler l'accès.
 - Pour un rappel de la procédure d'authentification de votre logiciel ArcGIS Pro, veuillez consulter ce guide d'authentification suivant : https://gsg.uottawa.ca/geo/esri/license_guide/Authentification_ArcGIS_Pro_employes_FR.pdf

- **Coordinateurs/Coordonnatrices de laboratoire**
 - Pour les coordinateurs/coordonnatrices de laboratoire qui doivent authentifier ArcGIS Pro sur les ordinateurs du laboratoire en utilisant des licences concurrentes, nous vous contacterons directement pour vous fournir des fichiers de licence temporaires valides du 1er au 13 mai.
 - Entre le 10 et le 13 mai, nous vous enverrons un autre jeu de licences concurrentes qui seront valables jusqu'au 30 avril 2023.
 - Vous pouvez également nous contacter à l'adresse gsg@uottawa.ca pour coordonner le renouvellement, tant pour les licences temporaires que pour les licences 2022-23.

Utilisateurs d'ArcGIS Desktop

- **Étudiants(tes)**
 - Si vous avez précédemment authentifié votre ArcGIS Desktop (ArcMap) en utilisant un fichier de licence à usage unique (« *single use license file* »), pour continuer à accéder à votre logiciel entre le 1er et le 13 mai 2022, vous devrez utiliser le fichier de licence temporaire à usage unique (valable entre le 1er et le 13 mai 2022) disponible ici : https://gsg.uottawa.ca/geo/esri/EducationSiteArcGISDesktop_SingleUse_1168346.zip.
 - Après le renouvellement du 10 mai, vous devrez télécharger le fichier de licence à usage unique (valable jusqu'au 30 avril 2023), en vous connectant via le site ArcGIS Software (<https://ti.uottawa.ca/logiciels/arc-gis>) comme les années précédentes.
 - Dans les deux cas, il n'est pas nécessaire de désinstaller votre logiciel, il suffit de l'authentifier avec les nouveaux fichiers de licence pour renouveler l'accès.
 - Pour un rappel de la procédure d'authentification de votre logiciel ArcGIS Desktop, veuillez consulter ce guide d'authentification suivant : https://gsg.uottawa.ca/geo/esri/license_guide/Authentification_ArcGIS_Desktop_etudiants_FR.pdf
- **Professeurs(res) et employés(ées)**
 - Si vous avez précédemment authentifié votre ArcGIS Desktop (ArcMap) en utilisant un fichier de licence à usage unique (« *single use license file* »), pour continuer à accéder à votre logiciel entre le 1er et le 13 mai 2022, vous devrez utiliser le fichier de licence temporaire à usage unique (valable entre le 1er et le 13 mai 2022) disponible ici : https://gsg.uottawa.ca/geo/esri/EducationSiteArcGISDesktop_SingleUse_1168346.zip.
 - Après le renouvellement du 10 mai, vous devrez télécharger le fichier de licence à usage unique (valable jusqu'au 30 avril 2023), en remplissant le formulaire via le site Logiciel ArcGIS (<https://ti.uottawa.ca/logiciels/arc-gis>) comme chaque année.
 - Dans les deux cas, il n'est pas nécessaire de désinstaller votre logiciel, il suffit de l'authentifier avec les nouveaux fichiers de licence pour renouveler l'accès.
 - Pour un rappel de la procédure d'authentification de votre logiciel ArcGIS Desktop, veuillez consulter ce guide d'authentification suivant : https://gsg.uottawa.ca/geo/esri/license_guide/Authentification_ArcGIS_Desktop_employes_FR.pdf
- **Coordinateurs/Coordonnatrices de laboratoire**
 - Pour les coordinateurs de laboratoire qui doivent authentifier ArcGIS Desktop (ArcMap) sur les ordinateurs du laboratoire en utilisant des licences concurrentes, nous vous contacterons directement pour vous fournir des fichiers de licence temporaires valides du 1er au 13 mai.

- Entre le 10 et le 13 mai, nous vous enverrons un autre ensemble de licences concurrentes qui seront valides jusqu'au 30 avril 2023.
- Vous pouvez également nous contacter à l'adresse gsg@uottawa.ca pour coordonner le renouvellement, tant pour les licences temporaires que pour les licences 2022-23.

Nous espérons que cette extension vous permettra un accès continu à ces logiciels. Pour plus d'informations sur les logiciels SIG, y compris les instructions sur comment télécharger et/ou d'accéder aux plateformes ArcGIS, veuillez consulter le [guide de recherche SIG](#) ou nous contacter à l'adresse gsg@uottawa.ca.

Merci,

L'équipe du GSG